



St-Aimé-du-Lac-des-Îles

AVIS PUBLIC

BRIS DE CONFIDENTIALITÉ

Loi sur l'accès à l'information des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, chapitre A-2.1

Avis est par les présentes donné qu'en conformité avec la *Loi sur l'accès à l'information des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, chapitre A-2.1*, la Municipalité tient à informer l'ensemble de ses contribuables que le 31 décembre 2023, une entrée par effraction est survenue au bureau municipal, nous obligeant à inscrire l'événement dans notre registre des incidents de confidentialité. Bien que le risque soit uniquement potentiel et que nous jugions qu'aucun préjudice sérieux n'ait été causé, par souci de transparence nous préférons vous en aviser.

Aucune action de votre part n'est requise, et nous demeurons disponibles pour répondre à vos questions.

Donné à Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, ce 21 février 2024.

Lyz Beaulieu
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Lyz Beaulieu, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, certifie sous mon serment d'office avoir publié ou fait publier le présent avis aux endroits prévus par le Conseil municipal, le 21 février 2024, ainsi que sur le site Internet et la page Facebook.

Donné à Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, ce 21 février 2024.

Lyz Beaulieu
Directrice générale et greffière-trésorière